Rapport des Commissaires Aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00
Fax : + (225) 27 22 55 84 37/ 61

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024)

PricewaterhouseCoopers SA
Ivoire Trade Center, Bâtiment D 4ème étage,
Angle rue Booker Washington - Blvd Hassan II,
Cocody, 01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00
Fax : + (225) 27 22 55 84 37/ 61

Forvis Mazars SA
Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que le Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) y est annexé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles du Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA qui s'appliquent à l'audit des états financiers annuels, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période écoulée. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

Évaluation des actifs agricoles

Les actifs agricoles (hors pépinières) figurant dans le patrimoine de la société s'élèvent en valeur brute à 68 853 millions de FCFA au 31 décembre 2024, soit plus de 21% du total bilan. Ces actifs agricoles sont constitués des plantations en production d'une valeur brute de 59 061 millions de francs CFA et les plantations en cours (immatures) qui se chiffrent à 9 792 millions de francs CFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Opérations Agricoles. Les plantations en cours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs agricoles constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs agricoles, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour le contrôle de la correcte évaluation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2024 :

- analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- contrôle du caractère incorporable des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- contrôle de cohérence des augmentations des immobilisations agricoles encours avec la production immobilisée de la période ;
- analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée ;
- contrôle des dotations aux amortissements des actifs agricoles mis en production ;

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2024)

- rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles à l'état de suivi des opérations agricoles tenu à jour par la Direction des Opérations Agricoles de la société.

Responsabilités du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable OHADA ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration au travers du Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe I du présent rapport des commissaires aux comptes.

II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière, mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers, S.A.

Didier N'guessan
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Forvis Mazars, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE I : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.
Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2024)

- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;

- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 1/2

Dénomination sociale de l'entité : SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
Adresse : ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 ABIDJAN 01 - COTE D — Sigle usuel : SAPH
N° de compte contribuable (NCC) : 0105337 H — Exercice clos le : 31/12/2024 — Durée (en mois) : 12
N° de télédéclarant (NTD): 8091074031194

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	3	**10 117 738 855**	**1 035 205 962**	**9 082 532 893**	**8 994 337 934**
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		1 468 434 700	1 035 205 962	433 228 738	345 033 779
AG	Fonds commercial et droit au bail		8 649 304 155		8 649 304 155	8 649 304 155
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	3	**204 085 863 561**	**102 483 169 634**	**101 602 693 927**	**101 532 707 658**
AJ	Terrains (1) *dont Placement Net:*		992 841 682		992 841 682	970 415 014
AK	Bâtiments (1) *dont Placement Net:* 163 409 152		64 426 450 824	29 790 706 669	34 635 744 155	38 860 563 155
AL	Aménagements, agencements et installations		17 314 482 056	10 864 597 942	6 449 884 114	3 359 196 552
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		116 380 485 662	57 979 269 890	58 401 215 772	57 105 316 567
AN	Matériel de transport		4 971 603 337	3 848 595 133	1 123 008 204	1 237 216 370
AP	**Avances et acomptes versés sur immobilisations**	3	314 834 222		314 834 222	314 834 222
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	4	**1 167 477 487**	**76 255 379**	**1 091 222 108**	**859 680 462**
AR	Titres de participation		11 500 000		11 500 000	11 500 000
AS	Autres immobilisations financières		1 155 977 487	76 255 379	1 079 722 108	848 180 462
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**215 685 914 125**	**103 594 630 975**	**112 091 283 150**	**111 701 560 276**
BA	**ACTIF CIRCULANT HAO**	5				
BB	**STOCKS ET ENCOURS**	6	**72 567 684 975**	**1 097 174 690**	**71 470 510 285**	**51 896 307 464**
BG	**CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES**		**28 683 173 481**	**1 067 630 431**	**27 615 543 050**	**21 358 493 745**
BH	Fournisseurs avances versées	17	1 181 234 243	713 338 350	**467 895 893**	131 744 463
BI	Clients	7	18 483 562 590	218 958 996	**18 264 603 594**	14 877 812 707
BJ	Autres créances	8	9 018 376 648	135 333 085	**8 883 043 563**	6 348 936 575
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**		**101 250 858 456**	**2 164 805 121**	**99 086 053 335**	**73 254 801 209**
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10	5 250 000		5 250 000	18 443 000
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	11 090 943 972	65 365 907	11 025 578 065	10 826 488 446
BT	**TOTAL TRESORERIE-ACTIF**		**11 096 193 972**	**65 365 907**	**11 030 828 065**	**10 844 931 446**
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
BZ	**TOTAL GENERAL**		**328 032 966 553**	**105 824 802 003**	**222 208 164 550**	**195 801 292 931**

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 2/2

Dénomination sociale de l'entité : SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
Adresse : ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 AB — Sigle usuel : SAPH
N° de compte contribuable (NCC) : 0105337 H — Exercice clos le : 31/12/2024 — Durée (en mois) : 12
N° de télédéclarant (NTD): 8091074031194

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	14 593 620 855	14 593 620 855
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14	233 222 459	233 222 459
CE	Ecarts de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14	2 918 724 171	2 918 724 171
CG	Réserves libres	14	50 410 251 190	50 410 251 190
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	26 774 843 349	24 979 881 150
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		18 790 217 905	3 635 138 559
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15	8 649 304 155	8 649 304 155
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**122 370 184 084**	**105 420 142 539**
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	28 230 951 918	21 726 467 360
DB	Dettes de location acquisition	16	1 991 911 000	2 133 348 320
DC	Provisions pour risques et charges	16	362 181 086	495 369 821
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**30 585 044 004**	**24 355 185 501**
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**		**152 955 228 088**	**129 775 328 040**
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7	47 671 414	
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	18 504 241 069	25 333 756 589
DK	Dettes fiscales et sociales	18	14 088 521 016	6 812 827 756
DM	Autres dettes	19	276 736 304	278 403 510
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**		**32 917 169 803**	**32 424 987 855**
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	36 335 766 659	33 600 977 036
DT	**TOTAL TRESORERIE-PASSIF**		**36 335 766 659**	**33 600 977 036**
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	**TOTAL GENERAL**		**222 208 164 550**	**195 801 292 931**

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**
Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 132** Sigle usuel : **SAPH**
N° de compte contribuable (NCC) : **01 05 337 H** Exercice clos le : **31/12/2024** Durée (en mois) : **12**
N° de télédéclarant (NTD): **8091074031194**

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES		(1)	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N NET	EXERCICE AU 31/12/N-1 NET
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	110 025 973	155 759 648
RA	Achats de marchandises		-	22		
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6		
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**				**110 025 973**	**155 759 648**
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	275 112 274 656	202 195 646 073
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	3 730 313 671	3 516 910 759
TD	Produits accessoires	D	+	21	485 113 125	601 115 453
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)**				**279 437 727 425**	**206 469 431 933**
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	3 254 782 665	5 403 633 318
TF	Production immobilisée			21	2 814 579 840	2 977 284 406
TG	Subventions d'exploitation			21		
TH	Autres produits		+	21	1 041 177 097	4 746 298 971
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	513 701 138	586 430 924
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-166 266 403 509	-112 046 597 033
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	15 940 992 672	-466 126 441
RE	Autres achats		-	22	-26 300 267 320	-26 212 592 694
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	478 516 217	754 211 004
RG	Transports		-	23	-4 769 302 228	-3 975 040 363
RH	Services extérieurs		-	24	-20 625 090 805	-20 398 901 287
RI	Impôts et taxes		-	25	-13 956 175 123	-10 213 136 560
RJ	Autres charges		-	26	-1 972 226 844	-2 984 996 522
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + ∑ TE à RJ**				**69 592 011 225**	**44 639 899 656**
RK	Charges de personnel		-	27	-29 493 765 396	-27 530 350 620
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**				**40 098 245 829**	**17 109 549 036**
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	548 321 285	523 947 753
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	-11 200 976 582	-10 282 386 971
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)**				**29 445 590 532**	**7 351 109 818**
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	142 130 347	216 450 294
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	13 292 640	225 720
TM	Transferts de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-3 863 436 664	-2 919 358 121
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28		
XF	**RESULTAT FINANCIER ∑ TK à RN**				**-3 708 013 677**	**-2 702 682 107**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**				**25 737 576 855**	**4 648 427 711**
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	18 585 580	41 468 626
TO	Autres Produits HAO		+	30		16 314 374
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-33 178 194	-32 468 948
RP	Autres Charges HAO		-	30	-16 328 591	-1 595 382
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES ∑ TN à RP**				**-30 921 205**	**23 718 670**
RQ	Participation des travailleurs		-	30		
RS	Impôts sur le résultat		-		-6 916 437 745	-1 037 007 822
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**				**18 790 217 905**	**3 635 138 559**

(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

FLUX DE TRESORERIE SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**
Adresse : **ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1** Sigle usuel : **SAPH**
N° de compte contribuable (NCC) : **0105337 H** Exercice clos le : **31/12/2024** Durée (en mois) : **12**
N° de télédéclarant (NTD): **8091074031194**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	**Trésorerie nette au 1er janvier** (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	**A**		**-22 756 045 590**	**-17 129 817 024**
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	**Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)**			29 513 506 525	13 109 849 061
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)				
FC	- Variation des stocks			-19 574 202 821	-5 495 345 947
FD	- Variation des créances			-6 257 049 305	3 821 332 488
FE	+ Variation du passif circulant (1)			492 181 948	778 941 011
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles **FB+FC+FD+FE : -25 339 070 178 -895 072 448**				
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)**	**B**		**4 174 436 347**	**12 214 776 613**
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-224 128 713	-304 237 733
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-10 809 115 450	-14 077 331 869
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-332 558 152	-756 523 375
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			18 585 580	41 468 626
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			101 016 506	585 183 074
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ∑ FF à FJ**	**C**		**-11 246 200 229**	**-14 511 441 277**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux				
FL	+ Subventions d'investissement reçues				
FM	- Prélèvements sur le capital				
FN	- Dividendes versés			-1 840 176 360	-8 357 467 635
ZD	**Flux de trésorerie provenant des capitaux propres ∑ FK à FN**	**D**		**-1 840 176 360**	**-8 357 467 635**
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
	+ Emprunts			10 000 000 000	10 000 000 000
FP	+ Autres dettes financières diverses			840 028 949	1 264 423 395
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-4 476 981 711	-6 236 519 662
ZE	**Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers ∑ FO à FQ**	**E**		**6 363 047 238**	**5 027 903 733**
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	**F**		**4 522 870 878**	**-3 329 563 902**
ZG	**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)**	**G**		**-2 548 893 004**	**-5 626 228 566**
ZH	**Trésorerie nette au 31 Décembre 2022 (G+A)** Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N	**H**		**-25 304 938 594**	**-22 756 045 590**

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).